

TARIFS DES LÉGALISATIONS

1. Déclaration d'origine et certificat d'origine (CO)	
- ad valorem 1,5 %	
- au minimum	CHF 25.-
- au maximum	CHF 400.-
2. Facture commerciale (VISA) ou facture pro-forma	
- délivrée indépendamment d'une déclaration d'origine	idem point 1.
- délivrée en plus d'une déclaration d'origine	CHF 5.-
3. Annulation d'un certificat d'origine ou facture (uniquement dans le courant du mois)	CHF 25.- (35.- non membre)
4. Duplicata	CHF 25.- (35.- non membre)
5. Liste de prix et autres attestations diverses(VU)	CHF 25.- (35.- non membre)
6. Certificats CITES	CHF 10.-
7. Document ORIGINAL (supplémentaire)	CHF 5.-
8. Copies	CHF 5.-

Le prix des formulaires, des copies, des photocopies et les frais postaux ne sont pas compris dans ces émoluments. Par ailleurs, seule la vente de ces derniers est soumise à la TVA.

Les dossiers présentés au guichet et envoyés par courrier postal, sont traités dans les 24 heures. Une taxe express de CHF 25.- (CHF 35.- pour les non membres – hors taxes) sera facturée pour tout dossier urgent devant être traité hors délai.

